

Agent traitant :
Jean-Luc Poumay
Environnement
N/réf. : S2022/2792

Monsieur Pedro Correia Rebelo
Brigadier f.f.

Objet : Arrêté de stationnement - curage des avaloirs

LA BOURGMESTRE,

En application de l'article 80.1° du Code de la Route et du Chapitre II B §1 et 2 de la Circulaire ministérielle du 14 novembre 1997 relative au placement de la signalisation routière, sur demande du Service technique communal, c/o M. Pedro CORREIA, Brigadier f.f., dans le cadre du curage des avaloirs et de l'entretien des bords de voirie,

ARRETE

- la présente ordonnance sera applicable à Dison, les 29, 30 et 31 août 2022 ;
- l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits :

Le 29 août de 7h à 15 h :

- rue Anne de Molina, côté pair ;
- rue Albert de t'Serclaes, côté pair.

Le 30 août de 7h à 15h :

- rue Anne de Molina, côté impair ;
- rue Albert de t'Serclaes, côté impair.
- rue Pire Pierre, côté impair, sur une distance de 15 mètres centrés sur l'immeubles n° 65 (création emplacement PMR) ;
- rue Pire Pierre, côté impair, devant les immeubles n° 75 et 77 (suppression emplacements PMR).

Le 31 août de 7h à 15h

- rue Pire Pierre, côté impair,
- les signaux routiers E1/E3, munis des panneaux additionnels appropriés, seront mis en place en temps utile par les services communaux, conformément au Code de la Route et à l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 relatif aux dimensions et conditions particulières de placement de la signalisation routière.

La Bourgmestre,

V. BONNI





COMMUNE DE DISON
Province de Liège
Arrondissement de Verviers
acdison@dison.be

Rue Albert 1^{er}, 66 4820 Dison
Tél. : 087 39 33 40
Fax : 087 34 15 87
<http://www.dison.eu>



IMIO01248200000657